

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne du Sucre

Siège social : Avenue Tahar HADDAD -Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre -STS- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 janvier 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Ali BEN MOHAMED et Mr Rafik DAOUD.

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2	148 233	102 183
<i>Moins : Amortissements IMMO INCOR</i>		(108 630)	(101 280)
		39 603	903
<i>Immobilisations corporelles</i>		80 357 559	77 948 105
<i>Moins : Amortissements IMMO CORP</i>		(72 994 645)	(71 959 100)
	3	7 362 914	5 989 005
<i>Participations et créances liées à des participations</i>		312 400	379 900
<i>Moins : provisions Participations</i>		(174 528)	(250 964)
	4	137 872	128 936
<i>Autres Immobilisations financières</i>		40 326	98 383
<i>Moins : provisions immo fin</i>		(2 000)	(2 000)
	5	38 326	96 383
<i>Autres actifs non courants</i>			
Total des actifs non courants		7 578 715	6 215 227
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
<i>Stocks</i>		5 410 621	7 293 590
<i>Moins : Provisions STOCKS</i>		(2 423 472)	(2 423 472)
	6	2 987 149	4 870 118
<i>Clients et comptes rattachés</i>		14 855 661	26 235 859
<i>Moins : Provisions CCR</i>		(252 133)	(252 133)
	7	14 603 528	25 983 726
<i>Autres actifs courants</i>		8 162 054	669 518
<i>Moins : Provisions AAC</i>		(105 576)	(105 576)
	8	8 056 478	563 942
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	9	4 339 380	3 182 376
Total des actifs courants		29 986 535	34 600 162
TOTAL DES ACTIFS		37 565 250	40 815 389

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>Capital</i>		3 400 000	3 400 000
<i>Réserves</i>		656 542	641 045
<i>Autres capitaux propres</i>		20 949 487	20 950 359
<i>Résultats reportés</i>		(42 642 826)	(39 277 084)
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		(17 636 797)	(14 285 680)
<i>Résultat de l'exercice</i>		(517 711)	(3 365 742)
Total des capitaux propres	10	(18 154 508)	(17 651 422)
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	11	11 964 872	14 259 321
<i>Provisions pour risques et charges</i>	12	585 612	593 274
<i>Total des passifs non courants</i>		12 550 484	14 852 595
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	13	17 912 387	18 918 189
<i>Autres passifs courants</i>	14	5 754 875	4 496 777
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	15	19 502 012	20 199 250
<i>Total des passifs courants</i>		43 169 274	43 614 216
Total des passifs		55 719 758	58 466 811
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		37 565 250	40 815 389

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

(modèle autorisé)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	19 004 261	25 525 250
Autres produits d'exploitation	17	6 250	62 180
Total des produits d'exploitation		19 010 511	25 587 430
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations des stocks de produits finis et encours		-	(37 614)
Achats consommés		(10 764 809)	(15 323 504)
Charges de personnel	18	(8 607 492)	(7 841 319)
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	(1 109 305)	(1 809 013)
Autres charges d'exploitation	20	(1 304 969)	(1 674 896)
Total des charges d'exploitation		(21 786 575)	(26 686 346)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 776 064)	(1 098 916)
Charges financières nettes	21	(1 959 409)	(2 434 192)
Produits des placements		(126 522)	41 697
Autres gains ordinaires	22	(4 272 755)	286 420)
Autres pertes ordinaires		(145 314)	(110 626)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(481 510)	(3 315 617)
Impôt sur les bénéfices		(36 201)	(50 125)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(517 711)	(3 365 742)
Effets des médications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLES		(517 711)	(3 365 742)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**(Exprimé en dinars)****(modèle de référence)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		30 283 891	21 970 492
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(23 992 487)	(19 564 931)
Intérêts payés		(962 050)	(1 588 175)
Autres flux d'exploitation	23	183 254	(136 749)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		5 512 608	680 637
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	24	(2 765 543)	(1 454 343)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	25	-	13 958
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 765 543)	(1 440 385)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes encaissés			
Encaissements provenant des emprunts	26	1 715 000	3 926 000
Remboursements d'emprunt	27	(1 887 574)	(2 251 116)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(172 574)	1 674 884
Variation de trésorerie		2 574 491	915 136
Trésorerie au début de l'exercice		(239 215)	(1 154 351)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 335 276	(239 215)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinars)

Produits	31/12/2017	31/12/2016	Charges	2017	2016	SOLDES	31/12/2017	31/12/2016
Revenus et autres produits d'exploitation Production stockée	19 010 511	25 587 429	Déstockage de production		-37 614			
Total	19 010 511	25 587 429	Total		-37 614	Production	19 010 511	25 549 816
Production	19 010 511	25 549 816	Achats consommés	10 764 809	15 323 504	Marge sur coût matières	8 245 702	10 226 312
Marge sur coût matières	8 245 702	10 226 312	Autres charges d'exploitation	925 464	1 358 908	Valeur ajoutée brute	7 320 238	8 867 404
Valeur ajoutée brute	7 320 238	8 867 404	Impôts et taxes Charges de personnel	186 895 8 607 492	145 845 7 841 319			
Total	7 320 238	8 867 404	Total	8 794 387	7 987 165	Excédent ou Insuffisance brut d'exploitation	-1 474 149	880 239
Autres produits ordinaires Produits de placement Produits financiers	4 272 755 126 522 19 934	286 420 41 697 2 923	Insuffisance brut d'exploitation Autres charges ordinaires Charges financières Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires Impôts sur le résultat des activités ordinaires	 337 925 1 979 344 1 109 305 36 201	 280 768 2 437 116 1 809 013 50 125			
Total	4 419 212	331 040	Total	3 462 774	4 577 022	Résultat des activités ordinaires	-517 711	-3 365 743
Effets des modifications comptables			Résultat des activités ordinaires Effets des modifications comptables	-517 711	-3 365 743			
Total			Total	-517 711	-3 365 743	Résultat net après modifications comptables	-517 711	-3 365 743

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN		
	31/12/2016	Ajustement	Entrées	Sorties	31/12/2017	31/12/2016	Dotations 17	Régularisations	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
Logiciels	102 183	(4 338)	50 388		148 233	101 280	7 350		108 630	39 603	903
Terrains	11 560		-		11 560	-	-		-	11 560	11 560
Constructions	3 042 326				3 042 326	2 863 332	38 782		2 902 114	140 212	178 994
A.A.I. Construction	4 686 805	(130 917)	407 283	(78 223)	4 884 948	3 781 962	161 866	(14 691)	3 929 137	955 811	904 843
Matériels d'exploitation	64 818 111	(316 993)	3 339 820		67 840 938	61 614 129	928 498		62 542 627	5 298 311	3 203 982
Pièces de rechange spécifiques	2 139 128		33 853	(90 354)	2 082 627	1 829 850	4 820	(135 817)	1 698 854	383 774	309 278
Matériels de transport	1 001 024	(6 512)	62 797		1 057 309	953 877	19 634		973 511	83 798	47 147
Mobiliers et matériels de bureau	993 895	(11 445)	89 363		1 071 813	915 950	32 453		948 403	123 410	77 945
Immobilisations en cours	1 255 256	(3 516)		(885 702)	366 038	-	-		-	366 038	1 255 256
Total	78 050 288	(473 721)	3 983 504	(1 054 279)	80 505 792	72 060 380	1 193 403	(150 508)	73 103 275	7 402 517	5 989 908

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION

(Exprimé en dinars)

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2017
BNA	1968	4 000	10	40 000	0	40 000
	1974	2 000	11	22 000	1 000	21 000
	1975	2 000	11	22 000	1 000	21 000
	-	13 697	10	Attribution gratuite	-	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900	3 808	12 092
SOCELTA	1975	5 000	10	50 000	50 000	-
	1981	5 000	10	50 000	50 000	-
SODIS	1966-1968	700	10	7 000	7 000	-
SOCIETE T'CHILLA	1969	1 000	10	10 000	10 000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10	20 000	20 000	-
STIA	1995	28	5	140	140	-
SOCITE EL FOULEDH	1967	2 000	5	10 000	10 000	-
SAE PRESSE	1966	36	10	360	360	-
LES CARRELAGES DU NORD	1969	500	10	5 000	5 000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10	60 000	16 220	43 780
Total				312 400	174 528	137 872

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat

Les capitaux propres de la Société Tunisienne du sucre au 31 décembre 2017, après affectation du résultat,
sont devenus négatifs de 18 154508 DT et se présentent comme suit :

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat lié à une modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016 avant affectation du résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 251 405,000	(42 642 827)			(17 651 422)
Résultat 2017						(517 711)	
Solde au 31/12/2017 avant affectation du résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 266 030,294	(42 642 827)	(0,000)	(517 711)	(18 154 508)
Affectation du Résultat 2017				(517 711)			
Total après affectation du Résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 266 030,294	(43 160 538)			(18 154508)

Notes aux états financiers

NOTE N°01 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1-1- Présentation de la Société

La Société Tunisienne du Sucre « **STS- SA** » est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de **750 000 dinars**. Ce capital est passé à **1 700 000 D** en 1963 et à **3 400 000 D** en 1974.

La société a pour activité principale la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse.

En vertu d'une décision émanant d'un conseil interministériel tenu en septembre 2009, la société ne produit plus à partir de l'année 2010 du sucre blanc pour son propre compte, son rôle est devenu limité au raffinage du sucre brut en sucre blanc pour le compte de l'Office du Commerce Tunisien (OCT) qui assure lui-même l'importation de la matière première et la commercialisation du produit fini.

1-2- Faits marquants de l'exercice 2017

a- La loi de finances pour l'année 2017 a prévu la soumission du sucre blanc à la TVA à un taux de 6%, cette mesure a été suspendue provisoirement et complétée par la note commune N°4 qui a permis aux entreprises de raffinage de sucre brut la récupération de la TVA sur leurs achats des biens et services et ce afin d'alléger leur situation financière .

Cette mesure a une conséquence positive sur le régime fiscal en matière de TVA. Avant le 31/12/2016 la STS n'a pas le droit de récupérer la TVA sur les achats tous confondus. Son coût de revient ainsi que ses immobilisations sont majorés par la TVA.

Cette mesure a permis à la STS de déterminer la TVA sur les stocks et les immobilisations au 31/12/2016 dont la période de détention fiscale n'est pas expirée dans un rapport spécial élaboré par les commissaires aux comptes afin de demander la restitution de crédit de TVA (crédit de départ).

Un changement de méthode de comptabilisation des achats des biens et services et des immobilisations a eu lieu en **2017**.

En attendant la restitution du crédit de TVA la STS a demandé en 2018 l'autorisation d'achat en suspension de TVA, ladite autorisation n'a été obtenue que durant le mois de septembre 2018.

Une correction des valeurs des actifs (immobilisations et stocks initiaux) a été comptabilisée.

b- En date du 01/07/2017 l'activité de conditionnement de sucre blanc a connu son démarrage. Une période d'essai a été attribuée à cette activité après avoir conclu un contrat entre la STS et l'OCT.

La quantité mensuelle objet du contrat était de l'ordre de 2500 tonnes puisqu'il s'agit de lancement d'un nouveau produit sur le marché tunisien. Aucune action commerciale n'a été effectuée par l'office afin d'assurer l'écoulement du produit par contre le prix de vente appliqué était une contrainte et à l'origine de récession du consommateur.

Les revenus réalisés par la STS ne sont pas capables de couvrir les charges fixes engagées initialement pour la création de cette unité.

La quantité totale de sucre blanc conditionné n'a pas dépassé les 4 173 Tonnes.

Le coût de revient de conditionnement d'une tonne de sucre blanc est nettement supérieure au prix de cession à l'OCT.

- Coût de revient 2017 : 148,094 La tonne
- Prix de cession : 50,000 La tonne
- Perte à la tonne : 98,094

Même en 2018 aucune action n'a été prise pour garantir le seuil de signification de cette unité de conditionnement et d'assurer sa rentabilité.

Le financement de l'unité de conditionnement a été assuré par des crédits à moyen terme auprès de la Banque de l'Habitat de l'ordre de 1,715 MD et des crédits leasing 0,362 MD.

Cette situation a augmenté l'endettement de la STS sans garantir un surplus de productivité de nature à fructifier et diversifier les activités de la société.

c- En date du 29/09/2017 un incendie est survenu à cause d'un court-circuit qui a engendré des dégâts énormes portant sur les équipements, bâtiments et un stock de matière première « sucre brut ». Des experts auprès de la STS et la compagnie d'assurance STAR ont été désignés pour déterminer la valeur des dommages directs et indirects du sinistre et ce conformément aux clauses contractuelles.

Ce sinistre a mis en cause la continuité de l'activité industrielle de la STS pour la période restante de l'exercice 2017.

La STS n'a traité que 96 350 tonnes de sucre brut.

Les états financiers de l'exercice 2017 ont été arrêtés sur les hypothèses suivantes.

- Prime de Raffinage : 194,216 dinars par tonne de sucre brut.
- Les dommages directs et indirects (2017) de sinistre exception faite de sucre brut sont de l'ordre de 4,215 MD

Remarque : Pour le besoin de comparabilité le montant de remboursement prévisionnel du sinistre au titre de perte d'exploitation après incendie ainsi que le remboursement des

dommages directs incombant à la compagnie d'assurance STAR sont comptabilisés dans le compte 7362 Pertes/éléments Non récurrentes.

Suite à ce sinistre un programme d'investissement a été mis en place après son approbation par le conseil d'administration du 06/11/2017.

Le programme d'investissement a été porté sur les points suivants :

- Investissements dans la cadre de l'amélioration de la qualité de sucre blanc suite aux difficultés rencontrées avec l'Office de Commerce.
- Remplacement des équipements sinistrés.
- La création d'un nouveau bâtiment en remplacement de secteur diversement sucre brut.
- Des aménagements et des grosses réparations ayant le caractère d'immobilisation dans l'usine

d- Lors de la réunion du 01/08/2018 entre la Société Tunisienne du Sucre « STS » et l'Office du Commerce Tunisien « OCT », ayant pour objet la négociation sur la prime de raffinage entre la STS et l'OCT, il a été décidé de ramener la prime de raffinage du sucre comme suit :

Année	Prime de raffinage/ Tonne
2011	154 D
2012	155 D
2013	156 D
2014	160 D
2015	160 D
2016	160 D

Le conseil ministériel du 23 aout 2019 a prévu l'application du décret 1991/1996 du 23 décembre 1991 pour la fixation de la prime de raffinage.

Le décret 91-1996 du 23 décembre 1991 a défini, au niveau de son article 6, les prix de revient au stade de la production des produits ou marchandises fabriqués ou transformés localement et soumis au régime de l'homologation.

Le coût de revient tel que défini par ledit décret est constitué des :

- Coûts des matières premières et accessoires,
- Frais du personnel non administratif,
- Frais de fabrication :
- Les matières consommables (fuel, essence, produits d'entretien,...)
- Fournitures faites à l'entreprise (eau, gaz, électricité,...)
- Entretien et réparation,

- Petit outillage,
- Amortissement des locaux de production ou le cas échéant les loyers,
- Amortissement du matériel de production,
- Amortissement du matériel de transport de marchandises.
- Les frais financiers de financement.

L'article 7 du décret susvisé stipule que les prix de vente des produits et marchandises fabriqués ou transformés localement et soumis au régime de l'homologation, sont déterminés en tenant compte

- Du prix de revient précédemment cité,
- De la marge brute composée des frais généraux et de la marge bénéficiaire nette et fixée par groupe de produits
- Du coût des articles de conditionnement extérieurs.

Un dossier a été présenté à la direction générale de la concurrence et des enquêtes économiques au ministère pour la détermination de la prime de raffinage 2017

En date du 27 février 2020 une décision a été parvenue à la STS fixant la prime de raffinage de l'exercice 2017 à 194,216 DT la tonne de sucre brut traité.

e- Un résultat déficitaire de l'ordre de 517 711 DT contre un résultat déficitaire de 3 365 742 DT au titre de l'exercice 2016 après retraitement, soit une amélioration de 2 848 032 D par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est expliquée principalement par :

- ✓ L'augmentation des revenus (Activité de conditionnement sucre blanc) de 206 338 DT.
- ✓ La diminution des charges dotation aux amortissements et provisions de 699 708 DT
- ✓ La diminution des charges financières nettes de 474 783 DT.
- La persistance d'une structure financière déséquilibrée caractérisée par des fonds propres négatifs s'élevant à **18 154 508 DT**.
- Le résultat déficitaire de l'exercice 2017 même en adoptant 194,216 prime de raffinage est justifiée par la diminution du niveau d'activité qui est dû principalement au non enlèvement du sucre blanc par l'OCT résultant d'un désaccord entre les deux parties sur la qualité de sucre blanc produit.

Cette décision a fait supporter la STS des charges supplémentaires par tonne suite au non exploitation de sa capacité nominale de production. La diminution des quantités de mise en œuvre journalières ont de nature à augmenter les charges par tonne de sucre brut. De même ceci a engendré des charges fixes non imputées au coût.

La non exploitation de la capacité de production nominale ainsi que le sinistre du 29/09/2017 ont généré un excédent brut d'exploitation négatif. Le ratio de niveau d'activité sur la capacité nominale est de l'ordre de **68%**.

Le poste frais de personnel a enregistré une variation importante de 766 173 DT. Cette variation est expliquée par les recrutements effectués en 2016 pour l'activité de raffinage et en 2017 pour l'activité de conditionnement.

f- Le 06 novembre 2017 une nomination d'un PDG par intérim a eu lieu pour assurer la gestion courante de la société. Aucune décision stratégique n'a été prise. Certains dossiers ont été mis en attente. Aucun avancement n'a été réalisé dans l'exécution des projets fixés d'avance pour la reprise d'activité.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre «**STS-SA**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1 –Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique. L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2–Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2-2-1– *Immobilisations*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|------|
| • Constructions | 5% |
| • Matériels de transport | 20 % |
| • Matériels d'exploitation | 15 % |

- Installations générales, agencements et aménagements 15%
- Equipements de bureau 20 %
- Matériels informatiques 33,33 %

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais d'assurance liés au transport, les frais de réception et les coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de matières premières sont évalués à leurs derniers coûts d'achat (calculé selon les mêmes méthodes décrites ci-haut en application de la méthode « première entrée première sortie -FIFO- » qui correspond à l'écoulement physique des stocks de sucre roux.

Les stocks des produits finis (sucre) sont évalués à leur coût de production.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 02 : Immobilisations incorporelles

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Logiciels	129 202	93 455
- Autres immobilisations incorporelles	19 031	8 728
<u>Total brut</u>	<u>148 233</u>	<u>102 183</u>

Note 03 : Immobilisations corporelles

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Terrains	11 560	11 560
- Constructions	3 042 326	3 042 326
- A.A.I. Construction	4 884 947	4 686 805
- Pièces de rechange spécifiques	2 082 627	2 139 128
- Matériels d'exploitation	67 166 437	64 505 811

- Matériels de transport	1 057 310	1 001 024
- Mobiliers et matériels de bureau	1 071 812	993 895
- Immobilisations en cours	366 038	1 255 256
- Immobilisations à statut juridique particulier	674 502	312 301
<u>Total brut</u>	<u>80 357 559</u>	<u>77 948 105</u>

Note 04 : Participations et créances liées à des participations

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Titres de participations	312 400	379 900
- Provisions pour dépréciation des participations	(174 528)	(250 964)
<u>Total</u>	<u>137 872</u>	<u>128 936</u>

Le tableau des mouvements des participations et des provisions s'y rattachant relatif à l'exercice 2015 est présenté parmi les annexes.

Note 05 : Autres Immobilisations financières

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Prêts au personnel	37 326	95 383
- Dépôts et cautionnements versés	3 000	3 000
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	(2 000)	(2 000)
<u>Total</u>	<u>38 326</u>	<u>96 383</u>

Note 06 : Stocks

<u>Désignations</u>	<u>Valeur Brute</u>	<u>Provisions</u>	<u>PROVISIONS</u>	<u>Net au 31/12/2017</u>	<u>Net au 31/12/2016</u>
- Matières consommables et pièces de rechange	5 127 995	(2 352 737)	(2 352 737)	2 775 258	4 716 994
- Emballages	173 500	-	-	173 500	107 823

- Stocks liés à l'activité agricole	109 126	(70 735)	(70 736)	38 391	45 301
<u>Total</u>	<u>5 410 621</u>	<u>(2 423 472)</u>	<u>-</u>	<u>2 987 149</u>	<u>4 870 118</u>

Note 07 : Clients et comptes rattachés

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Clients ordinaires	14 603 528	25 983 726
- Clients douteux	252 133	252 133
- Moins : Provisions	(252 133)	(252 133)
<u>Total</u>	<u>14 603 528</u>	<u>25 983 726</u>

Note 08 : Autres actifs courants

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Personnel - Avances et acomptes	326 112	295 777
- Moins : Provisions	-	(43 445)
- Personnel Partants	39 648	-
- Moins : Provisions	(39 648)	-
- Produits à recevoir	6 165	-
- Fournisseurs -avances et acomptes	104 679	120 969
- Moins : Provisions	(61 934)	(26 934)
- Etat - Impôts et taxes	3 321 041	156 347
- Charges constatées d'avance	20 981	34 911
- Débiteurs divers	7 565	47 213
- Moins : Provisions	-	(31 203)
- Comptes d'attente	53 084	14 265
- Moins : Provisions	(3 994)	(3 994)
- Produits à recevoir	4 222 252	35
- Échéance sur prêts à moins 1an	60 527	-
<u>Total</u>	<u>8 056 478</u>	<u>563 942</u>

Note 09 : Liquidités et équivalents de liquidités

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Bons de Trésor & Bons de Caisse	2 000 000	-
- Compte de trésor	182	182
- Banques	2 339 129	3 179 033
- Caisses	69	3 161
<u>Total</u>	<u>4 339 380</u>	<u>3 182 376</u>

Note 10 : Capitaux propres

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Capital social	3 400 000	3 400 000
- Réserves	656 542	641 045
- Résultats reportés	(55 654 733)	(52 288 990)
- Modifications comptables 10-1	13 011 907	13 011 907
- Réserves extraordinaires	200 000	200 000
- Réserves à caractère économique	5 986 701	5 986 701
- Réserves pour renouvellement des immobilisations	14 690 927	14 690 927
- Réserves spéciales de réévaluation	67 500	67 500
- Subventions d'investissement	4 359	5 230
- Résultat de l'exercice	(517 711)	(3 365 742)
<u>Total</u>	<u>(18 154 507)</u>	<u>(17 651 422)</u>

10-1 Modifications comptables

La prime de raffinage du sucre roux pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 entre la STS et l'OCT, a été fixée en premier lieu par un PV MINISTERIEL du 21 Juin 2016 à 160 DT. La modification de la prime de raffinage de 2011 à 2013 engendre des revenus nets d'impôts de l'ordre de 13 135 624,158 DT.

Lors de l'exercice de l'action de recouvrement des créances, l'OCT a refusé le lettre de recouvrement et la prime fixé par le deux ministres on demandant l'ouverture de la négociation, devant cette situation La STS a accepté de négocier la prime.

La dite opération de négociation qui a commencé le mois de février 2017 n'a aboutie à un résultat que fin de mois juillet 2018

L'accord commun a été matérialisé par un procès-verbal signé par les deux parties en date du 02 AOUT 2018.

L'accord commun a été porté sur la période (2011-2016) La prime de raffinage est comme suit :

<i>ANNEE</i>	<i>PRIME DE RAFFINAGE</i>
<i>2011</i>	<i>154,000</i>
<i>2012</i>	<i>155,000</i>
<i>2013</i>	<i>156,000</i>
<i>2014</i>	<i>160,000</i>
<i>2015</i>	<i>160,000</i>
<i>2016</i>	<i>160,000</i>

10-1 Modifications comptables**

IL s'agit d'une reprise sur les intérêts de retard sur dettes SNDP au titres des années 2013-2014 se repartie comme suit

<i>Reprise sur intérêts 2013</i>	<i>139 663,561</i>
<i>Reprise sur intérêts 2014</i>	<i>227 011,076</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>366 674,637</i>

La dite reprise est constatée sans incidence sur l'impôt étant donné que la STS a liquidé l'impôt sur la base 0,2% du chiffre d'affaire.

Note 11 : Emprunts et dettes assimilés

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Crédit BH 2013 (1ere tranche)	11-1	113 309	197 502
- Crédit BH 2013 (2eme tranche)	11-1	80 207	116 206
- Crédit BH 2014 (3eme tranche)		96 865	131 013
- Crédit BH 2017 (1ere tranche)		807 936	-

- Crédit BH 2017 (2eme tranche)		473 967	-
- Crédit STB 2012	11-2	1 666 667	3 333 333
- Crédit STB 2016		3 366 492	3 668 050
- Crédit BNA 2014		806 700	1 091 412
- Crédit AB 2010		1 925 169	2 336 242
- Crédit Attijari 2013	11-3	750 000	1 141 200
- Crédit BIAT 2013	11-3	1 565 967	1 834 363
- Crédit Etat		150 000	150 000
- Crédit Ministère des Finances 2013	11-5	-	260 000
- Dettes Moderne Leasing 2017	11-6	161 593	-
Total		<u>11 964 872</u>	<u>14 259 321</u>

11-1 Crédit BH 2013

1^{ère} tranche

Montant de crédit : 530 000

Date : 07 Mars 2013

Taux d'intérêts : 6,61%

Délai de remboursement : 7 ans

2^{ème} tranche

Montant de crédit : 237 000

Date : 01 Novembre 2013

Taux d'intérêts : 7,22%

Délai de remboursement : 7 ans

3^{ème} tranche

Montant de crédit : 233 000

Date : 01 Juin 2014

Taux d'intérêts : 7,22%

Délai de remboursement : 7 ans

11-2 Crédit STB 2012

-

La STS a obtenu un crédit auprès de la STB pour les conditions suivantes :

Montant total 10 000 000

Date de conclusion du contrat 6 décembre 2012

Durée de remboursement 7 ans
Suretés accordées garantie de l'Etat

11-3 Crédits ATTIJARI et BIAT

Durant l'exercice 2013, la STS a conclue des contrats de rééchelonnement de ses crédits avec la BIAT et ATTIJARI BANK qui demeure impayés au 31/12/2012 avec les conditions suivantes :

Crédit BIAT

Montant de crédit 2 765 000
Date 24/10/2013
Taux d'intérêts 6,97%
Délai de remboursement 10 ans
Montant des intérêts de retard abandonnés 362 000

Crédit ATTIJARI BANK

Montant de crédit 2 706 000
Date 16/12/2013
Taux d'intérêts 6,25%
Délai de remboursement 7 ans
Montant des intérêts de retard abandonnés 213 766

11-4 Crédit Ministère des Finances 2011 -

La STS a obtenu le 08 Août 2011 un crédit auprès du Ministère des Finances :

Montant total 5 000 000
Date de conclusion du contrat 6 décembre 2011
Date du premier remboursement 1 juillet 2012

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Montant total 5 000 000
reclassement 2017 (0)
5 000 000

11-5 Crédit Ministère des Finances 2013

La STS a obtenu en 2013 un crédit auprès du Ministère des Finances :

<i>Objet :</i>	<i>Financement du programme d'assainissement social</i>
<i>Montant total</i>	<i>1 300 000</i>
<i>Date</i>	<i>27-mai-13</i>
<i>Remboursement</i>	<i>5 tranches</i>

11-5 Crédit BNA 2014

La STS a conclue en 2014 un crédit de consolidation avec la BNA :

<i>Objet</i>	<i>Crédit de consolidation</i>
<i>Montant total</i>	<i>1 993 000</i>
<i>Date</i>	<i>01-oct-14</i>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>7,42%</i>
<i>Remboursement</i>	<i>7 ans</i>

11-6 Crédit STB 2016

La STS a conclue en 2016 un crédit de consolidation avec la STB :

<i>Objet</i>	<i>Crédit de consolidation</i>
<i>Montant total</i>	<i>3 926 000</i>
<i>Date</i>	<i>26-déc-16</i>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>7,42%</i>
<i>Remboursement</i>	<i>7 ans</i>

11-1 Crédit BH 2017

Pour financer l'activité de conditionnement du sucre blanc la Société a fait recours à un crédit à moyen terme auprès de la Banque d'Habitation

1^{ère} tranche

Montant de crédit : 1 100 000

Date : 07 Mars 2017

Taux d'intérêts : 6,61%

Délai de remboursement : 7 ans

2^{ème} tranche

Montant de crédit : 615 000

Date : 01 Aout 2017

Taux d'intérêts : 7,22%

Délai de remboursement : 7 ans

16-1 Crédit Leasing 2017

Pour financer le reliquat du projet de l'activité de conditionnement du sucre blanc la Société a fait recours à un crédit à moyen terme auprès de la **MODERNE LEASING**.

Note 12 : Provision pour risque et charges

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Provisions pour départ à la retraite	593 274	593 274
- REPRISE/PROV AQ CNSS PATRONAL/INDEMNITE RETRAITE	(89 705)	-
-CONST PROV/RISQUE SOCIAL LIE AUX COTIS CNSS PATRON	82 043	-
Total	585 612	593 274

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Fournisseurs d'exploitation	13-1	7 486 044	7 777 794
- Fournisseurs d'immobilisations	13-2	316 885	66 894
- Fournisseurs effets à payer	13-3	9 748 511	10 776 212
- Fournisseurs, factures non encore parvenues		360 947	297 290
Total		17 912 387	18 918 189

13-1 Fournisseurs d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- SNDP	3 922 417	4 177 475
- OMMP	23 207	-
- SNCFT	614 468	612 834
- EDF & MAN	896 619	828 792

- CUBAZUGAR	384 525	454 884
- FCS	82 593	-
- Fournisseurs divers étrangers	39 704	107 568
- ATCE	210 545	210 545
- Assurance STAR	59 899	-
- SONEDE	2 087	168 591
- S.T.E.G.	54 848	31 672
- TUNISIE TELECOM	12 151	-
- TUNISIE CLEARING	11 628	-
- COFISAC	35 626	35 626
- SIS	54 007	187 982
- S.T.A.M.	33 687	33 687
- S.I.A.	3 045	8 544
- ATM	12 082	-
- SODEXO	34 929	-
- COGEFO	32 720	-
- PALLISER	17 512	-
- SOTUSEL	72 969	-
- GCI	4 469	-
- Fournisseurs divers	870 307	919 595
<u>Total</u>	<u>7 486 044</u>	<u>7 777 794</u>

13-2 Fournisseurs d'immobilisations

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	
- DELTA SOFT	80 356	
- BRAIN INFORMATIQUE PC+IMP	6 678	
- SLPI	48 650	
- divers	181 201	
<u>Total</u>	<u>316 885</u>	

12-3 Fournisseurs effets à payer

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- FCS	59 487	-
- SNDP	9 209 798	9 252 133
- GENERAL METAL	67 966	-
- COTUSAL	-	24 991

- ABDELAZIZ BEN MRAD	36 144	-
- SOCOOPEC	14 687	22 588
- SOCABS	-	28 499
- SIS	-	244 023
- SCORE	50 126	-
- SCITNA	30 587	-
- F4T	50 000	-
- Tsie COAL	-	561 830
- CHIMI PRO	-	58 204
- DIVERS	29 773	349 470
- STAR	199 943	234 474
<u>Total</u>	<u>9 748 511</u>	<u>10 776 212</u>

Note 14 : Autres passifs courants

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Personnel et comptes rattachés		358 735	156 093
Etat - Impôts et taxes à payer	14-1	321 410	522 432
Organismes sociaux et créiteurs divers	14-2	2 353 183	1 657 749
Actionnaires - dividendes à payer		147 771	147 771
Charges à payer	14-3	2 512 253	1 948 146
Produits constatés d'avance		20 758	6 250
Comptes d'attente passif		40 765	58 336
<u>Total</u>		<u>5 754 875</u>	<u>4 496 777</u>

14-1 Etat - Impôts et taxes à payer

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Etat Droits de Douanes		161 849	161 848
- Etat retenues sur honoraires		976	109 490
- Etat- impôts retenues sur salaires		1 343	63 227
- Etat Ristournes TFP		-	173 222
- Etat TFP		-	7 322
- Etat FOPROLOS		-	7 322

- Etat Autres impôts et taxes	966	-
- Etat- impôts (DECLARATION DECEMBRE)	156 276	-
<u>Total</u>	<u>321 410</u>	<u>522 432</u>

14-2 Organismes sociaux et créiteurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- CNSS	2 194 617	1 568 717
- STAR	91 654	(100)
- Créiteurs divers	65 650	89 649
- CAVIS	1 262	(617)
<u>Total</u>	<u>2 353 183</u>	<u>1 657 649</u>

14-3 Charges à payer

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Intérêts de retard sur impayés crédit	2 069 647	1 480 526
- Frais de transport sucre blanc (2005-2007)	182 156	182 156
- Pénalités de retard	31 380	-
- Agios bancaires quatrième trimestre 2017	2 140	96 085
- Jetons de présence	123 800	85 250
- Honoraires d'expertise judiciaire	320	320
- Dons et subventions	101 300	-
- Divers	1 510	103 809
<u>Total</u>	<u>2 512 253</u>	<u>1 948 146</u>

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants	15-1	4 154 883	4 148 001
- Intérêts courus		45 246	31 524
- Emprunts Echus et Impayés	15-2	12 912 933	10 486 266
- Intérêts courus impayés	15-3	2 385 748	2 111 868
- Découverts bancaires		3 202	3 421 591

<u>Total</u>	<u>19 502 012</u>	<u>20 199 250</u>
---------------------	--------------------------	--------------------------

15-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Ministère des Finances 1	-	500 000
- Ministère des Finances 2	260 000	260 000
- Attijari Bank	391 200	391 200
- BIAT	268 396	217 361
- BH 1 TR	84 193	78 851
- BH2 2TR	35 999	33 513
- BH2 3TR	34 147	31 789
- BH 2017 1 TR	197 968	-
- BH 2017 2 TR	113 885	-
- BNA 2014	284 712	284 712
- Amen Bank	411 073	386 294
- Moderne Leasing	-	39 664
- Moderne Leasingunité de conditionnement	105 084	-
- STB 2016	301 559	257 950
- STB 4	1 666 667	1 666 667
<u>Total</u>	<u>4 154 883</u>	<u>4 148 001</u>

15-2 Emprunts Echus et Impayés

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Ministère des FINANCES 2011	5 000 000	4 500 000
- Ministère des FINANCES 2013	1 040 000	780 000
- Public (crédit acheteur)	206 266	206 266
- STB 4	6 666 667	5 000 000
<u>Total</u>	<u>12 912 933</u>	<u>10 486 266</u>

15-3 Intérêts Courus Impayés

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Public (crédit acheteur)	3 508	3 509
- STB 4	2 382 240	2 108 360
Total	2 385 748	2 111 869

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Revenus

Les revenus de la STS sont composés principalement de l'activité de sous-traitance de sucre brut et de conditionnement sucre blanc pour le compte de L'OCT.

Quantité du sucre brut traité	96350	157661,48
Prime de raffinage selon la méthode du coût complet	194,216	160
CHIFFRE D'AFFAIRES STS/OCT	18 712 712	25 225 837

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Raffinage sucre brut pour le compte de l'OCT	18 712 712	25 225 837
- Conditionnement sucre blanc pour le compte de l'OCT	206 338	-
- Raffinage sucre brut pour le compte de SUCRAGEX	-	196 395
- Vente chaux	107	165
- Vente déchets	-	2 942
- Autres locations	85 104	99 912
Total	19 004 261	25 525 250

Note 17 :Autres produits d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Autres produits	-	47 180
- Location immeuble	6 250	15 000
Total	6 250	62 180

Note 18 :Achats d'approvisionnements consommés

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
--------------------	-------------------	-------------------

- Matières consommables	7 959 317	13 535 053
- Sacs des papiers	787 228	1 114 144
- Variations des stocks	999 893	-380 371
- Eau et Electricité	968 077	992 108
- Divers autres achats	58 504	62 569
- Transferts de charges sur achats consommés	(8 210)	-
<u>Total</u>	<u>10 764 809</u>	<u>15 323 504</u>

Note 18 : Charges de personnel

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Salaires	1 060 336	1 010 163
- Appointements	663 529	599 246
- Heures supplémentaires	107 519	118 696
- Heures de nuit	175 696	234 345
- Avantages en nature	62 460	67 327
- Primes et indemnités	4 411 086	3 645 334
- Cotisations et autres charges sociales	1 154 743	1 035 426
- Assurance groupe	216 345	238 481
- Habillement	67 666	65 345
- Congés payés	63 229	-23 749
- Autres charges de personnel	80 639	174 085
- Formation du personnel	17 222	32 976
- Indemnités de licenciement	588 742	712 677
- Transferts des charges	(61 720)	(69 033)
<u>Total</u>	<u>8 607 492</u>	<u>7 841 319</u>

Note 19: Dotations aux amortissements et aux provisions

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Amortissement des immobilisations Corporelles & Incorporelles	1 193 403	1 204 449
- Provisions pour risques et charges	82 043	593 274

- Provisions pour dépréciation des stocks et en cours	-	101 056
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(8 936)	25 898
- Reprise des provisions pour risques et charges financiers	(157 205)	(115 664)
<u>Total</u>	<u>1 109 305</u>	<u>1 809 013</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/05/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Entretien et réparations	295 069	352 041
- Prime d'assurances	478 806	561 318
- Loyers	24 353	27 018
- Etudes et recherches	146 160	18 080
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	156 943	161 301
- Publicité, publication et relations publiques	45 478	106 526
- Transports	6 229	4 660
- Missions et réceptions	4 871	4 998
- Frais postaux	41 677	39 435
- Services bancaires	31 540	84 899
- Dons et subventions	143 208	150 836
- Jetons de présence	36 850	17 625
- Autres charges diverses ordinaires	12 553	1 681
- Charges divers ordinaires liés à une modification comptable	67 058	4 535
- Impôts et taxes	186 895	145 845
- Transferts des charges	(372 721)	(5 901)
<u>Total</u>	<u>1 304 969</u>	<u>1 674 896</u>

Note 21 : Charges financières nettes

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	1 184 321	1 196 510
- Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	55 189	417 505

- Intérêts des autres dettes	620 509	667 239
- Revenus des autres créances	(19 934)	(966)
- Gains de change	-	(1 957)
- Pertes de change	119 324	155 863
<u>Total</u>	<u>1 959 409</u>	<u>2 434 192</u>

Note 22 : Autres gains ordinaires

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits nets sur cessions des immobilisations	-	16 139
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels (2012-2015)	-	270 281
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels 2017	57 739	-
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels 2017 (Il s'agit de remboursement sinistre assurance)	4 215 016	-
<u>Total</u>	<u>4 272 755</u>	<u>286 420</u>

Remboursement sinistre assurance

Les pertes d'exploitation causée par le sinistre de l'incendie déclenché au secteur de déversement du sucre brut en date du 29 septembre 2017 ainsi qu'une partie de l'usine ont été évalué par des experts comme suit :

EQUIPEMENTS + DEBLEYAGE : 1 279 600

PERTES D'EXPLOITATION APRES INCENDIE : 7 602 000 Couvre la période allant du 04/10/2019 JUSQU'AU 31/05/2018

La répartition proportionnelle des pertes d'exploitation entre 2017 et 2018 dégage ce qui suit.

<i>Rubrique</i>	<i>base après déduction franchise</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
<i>frais de personnel</i>	<i>4 629 727,548</i>	<i>1 787 705,000</i>	<i>2 842 022,548</i>
<i>dotations aux amortissements</i>	<i>727 939,776</i>	<i>281 083,000</i>	<i>446 856,776</i>
<i>Charges financières</i>	<i>1 388 696,646</i>	<i>536 226,000</i>	<i>852 470,646</i>
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>855 661,811</i>	<i>330 401,925</i>	<i>525 259,886</i>
	<i>7 602 025,781</i>	<i>2 935 415,925</i>	<i>4 666 609,856</i>

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Autres flux d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Services bancaires et assimilés	37 242	46 746
- Jetons de présence payée	36 750	-
- Subventions accordées	64 657	76 339
- Autres produits	(321 903)	(259 834)
<u>Total</u>	<u>183 254</u>	<u>(136 749)</u>

Note 24 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations (2017)

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations s'élèvent à **2765 543 DT** et correspondent principalement :

- à Agencement Aménagement Const au cours de l'année 2016 et 2017 :	121 222DT
- à Agencement Aménagement MAT IND au cours de l'année 2017 :	414 295 DT
- à Agencement Aménagement CHAUDIERE FME 99 au cours de l'année 2017 :	134 885 DT
- à l'acquisition du matériel de transport 2017 :	36 035 DT
- à l'acquisition du Système de gestion ERP de l'année 2017 :	76 915DT
- à l'acquisition du matériel Informatique au cours de l'année 2017 :	9 140DT
- à l'acquisition du matériel CAMERA DE SEVEILLANCE 2017 :	13 551DT
- à l'acquisition du Mobilier de bureau 2017 :	8 957DT
- à Agencement Aménagement Const au cours de l'année 2016 UNITE DE CONDITI :	270 619 DT
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2017 :	1 679 924 DT

Note 25 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

La STS a cédé, durant l'exercice 2016, une voiture KANGO totalement amortie pour une valeur de **5561 DT**.

Une voiture R19 totalement amortie pour une valeur de **10 577 DT**.

Encaissement réalisé

Voiture KANGO totalement amortie pour une valeur de **3 381 DT**.

Voiture R19 totalement amortie pour une valeur de **10 577 DT**.

Note 26: Encaissements provenant des emprunts

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- BH 2017 : 1ère tranche	1 100 000	-
- BH 2017 : 2 ème tranche	615 000	-
- STB 2016	-	3 926 000
<u>Total</u>	<u>1 715 000</u>	<u>3 926 000</u>

Note 27 : Remboursements des emprunts

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Attijari Bank	340 600	358 600
- BNA 2014	284 712	33 164
- Amen Bank	386 294	360 087
- STB 2016	257 950	-
- STB FINANCEMENT DU STOCK	-	736 009
- STB INVESTISSEMENT 3Tranches	-	376 093
- BH 2013 1ère TRANCHE	78 851	73 847
- BH 2013 2 ème TRANCHE	33 513	31 199
- BH 2014 3 ème TRANCHE	31 789	29 594
- BH 2017 1ère TRANCHE	94 096	-
- BH 2017 2 ème TRANCHE	27 148	-
- BIAT 2013	250 136	212 859
- BEST LEASE	6 959	39 664
- MODERNE LEASING 2017	95526	-
<u>Total</u>	<u>1 887 574</u>	<u>2 251 116</u>

Les engagements hors Bilan au 31/12/2017

	Note s	31/12/2017
<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS :</u>		
<u>1/ ENGAGEMENTS DONNES</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire : OMMP Bizerte • Montant : 22 909.906 DT 		22 909,906

		6 077 201,000
b) Garantie réelles		
.Crédit BH 2017 pour financement du projet	(1)	1 715 000,000
Unité de Conditionnement Sucre Blanc		
Facilités de caisse	(2)	2 000 000,000
Engagement par signature (accréditif)		2 000 000,000
Crédit modern leasing N°LM01101750	(3)	32 000,500
(Transpalettes)		
Crédit modern leasing N°LM 01101370	(4)	48 900,500
(CITERNE EN INOX 304 L)		
Crédit modern leasing N°LM 01101770	(5)	165 300,000
(FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE		
DE RAYONNAGE METALLIQUE)		
Crédit modern leasing N°LM01101350 (chariot)	(6)	116 000,000
c) Effets escomptés et non échus		
d		
) Créances à l'exportation mobilisées		0,000
e) Dettes CMT restant dû		29 072 897,545
Crédit TGT		
Crédit TGT 2011		5 000 000,000
Crédit TGT 2013		1 300 000,000
Crédit Acheteur Public		246 482,707
Crédit Etat		150 000,000
crédit BH 1 715000,000		1 593 756,000
crédit BH 530 000,000		197 501,894
crédit BH 237 000,000		116 205,686
crédit BH 233 000,000		131 012,732
BNA 2 011 000,000		1 091 412,000
crédit STB 10 000 000,000		10 000 000,000
crédit STB 3 926 000,000		3 668 050,470
crédit AMEN BANK		2 336 241,776
crédit BIAT		1 834 362,935
crédit ATTIJARI BANK		1 141 200,000
Credit modern leasing N°LM01101750		
(Transpalettes)		24 710,788

Credit modern leasing N°LM 01101370 (CITERNE EN INOX 304 L)	45 261,456
Credit modern leasing N°LM 01101770 (FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE DE RAYONNAGE METALLIQUE)	107 121,876
Credit modern leasing N°LM01101350 (chariot)	89 577,225
f) Intérêts sur emprunts	5 550 685,382
.Intéret sur crédit BH 1 715000,000	283 556,567
.Intéret sur crédit BH 530 000,000	16 675,066
.Intéret sur crédit BH 237 000,000	140 080,629
.Intéret sur crédit BH 233 000,000	18 422,562
.Intéret sur crédit BNA 2 011 000,000	160 711,004
.Intéret sur crédit STB 10 000 000,000	2 630 648,610
.Intéret sur crédit STB 3 926 000,000	1 359 426,606
.Intéret sur crédit AMEN BANK	403 207,417
.Intéret sur crédit BIAT	402 731,403
.Intéret sur crédit ATTIJARI BANK	108 331,042
Credit modern leasing N°LM01101750 (Transpalettes)	2 221,361
Credit modern leasing N°LM 01101370 (CITERNE EN INOX 304 L)	5 040,081
Credit modern leasing N°LM 01101770 (FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE DE RAYONNAGE METALLIQUE)	11 581,040
Credit modern leasing N°LM01101350 (chariot)	8 051,994
<u>2/ ENGAGEMENTS RECUS</u>	
Cautions 2011	13.321,940
Cautions 2012 en DT	64 198,074
Cautions 2012 en Euro	2 977,500
Cautions 2013 en DT	179 571,867
Cautions 2013 en Euro	3 582,600
Cautions 2014 en DT	58 836,697
Cautions 2014 en Euro	9 838,320
Cautions 2016 en DT	78 267,923
Cautions 2016 en Euro	10 518,620
Cautions 2017 en DT	111 341,758
Cautions 2017 en Euro	3 411,000

a) Garantie personnelles	0,000
.- Cautionnement	0,000
.- Aval	0,000
.-Financement en devises	
b) Garantie réelles	0,000
.- Hypothèques	
.- Nantissement	
• Bénéficiaire : Société Tunisienne de la banque	
• Montant : 10 000 000,000 DT	10 000 000,000
• Donneur de garantie : ETAT TUNISIENNE il s'agit d'une garantie de l'Etat accordée à la STS le 11/12/2012 au profit de la société Tunisienne de la banque en remboursement d'un crédit CMT obtenu suivant contrat du 06/12/2012	
c) Effets escomptés et non échus	0,000
d) Créances à l'exportation mobilisées	0,000
e) Abandon de créances	0,000
f) Intérêts sur emprunts	0,000
3/ ENGAGEMENTS RECIPROQUES	
.- Emprunt obtenu non encore encaissé	(4)
.- Crédit consenti non encore versé	0,000
.- Opération de portage	0,000
.- Crédit documentaire	0,000
.- Commande d'immobilisation	0,000
.- Commande de longue durée	0,000
.- Etc	0,000
<u>DETTES GARANTIE PAR SURETE</u>	
a) Emprunt obligataire	0,000
b) Emprunt d'investrissement	0,000
c) Emprunt courant de gestion	0,000
d) Autres	0,000

)		
-		

Hypothèque immobilière de 1er rang sur la totalité du lot n°318 sis à béjà Cité des cadres d'une superficie de 3974 m2 à distraire des TF N°8795 Béjà, 8797 Béjà.

(1) Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°111747 sis à Tunis dénommé Mezyena d'une superficie globale de 718 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°94686 sis à Tunis dénommé Villa Mezyena d'une superficie globale de 899 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

Hypothèque en 1er rang sur l'outillage et matériel d'équipement professionnel acquis pour l'unité de conditionnement

Hypothèque immobilière de 1er rang sur la totalité du lot n°318 sis à béjà Cité des cadres d'une superficie de 3974 m2 à distraire des TF N°8795 Béjà, 8797 Béjà.

(2) Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°111747 sis à Tunis dénommé Mezyena d'une superficie globale de 718 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°94686 sis à Tunis dénommé Villa Mezyena d'une superficie globale de 899 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
	<u>mars-11</u>	BNA	
COFISAC	SACS EN POLYPROYLENE	<u>(EN LITIGE)</u>	13.321,940

ANNEE : 2012

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
SHTT	<u>mars-12</u>	BNA	29 190,000
COTUSAL	<u>avr-12</u> ACQUISITION DE SEL MARIN	BT	5 569,128
SCPCI	ACQUISITION DE SOUDE LIQUIDE	Restituer le 17/04/18	1 141,769
-PARENIN	<u>sept-12</u> <u>oct-12</u> <u>nov-12</u>	STB -AMEN BANK	2 159,884
-SOSEC	-CHARIOT ELEVATEUR	-BIAT	4 327,680
	<u>déc-12</u>		
PUROLITE	<u>15/2012</u> ACQUISITION DES RESINES	BIAT (Restituée)	2.977,50 EUROS
SOCOTU	<u>16/2012</u>	STB	21809,613

ANNEE : 2013

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
-PROCHIMAT	mars-13	BT (Restituée)	5 664,000
-PALLISER	PRODUITS CHIMIQUES	AMEN BANK (Restituée)	1 418,832
F C S	avr-13 SACS EN POLYPROPYLENE	BIAT	42 389,942

SCPCI	mai-13 SOUDE LIQUIDE	AMEN BANK	8 128,725
CEM	sept-13 BAC A EGOUTS	ATB (Restituée)	3 876,300
SLPI	oct-13 BALLON DE CONDENSÂT	ATTIJARI BANK	1 371,421
GHARBI INDUSTRIE	nov-13 PONT BASCULE	ATB (Restituée)	1 522,200
S E A	13/2012 AUTOMATES PROGRAMMABLES	BIAT	1 630,200
COTUSAL	16/2013 ACQUISITION DE SEL MARIN	B T	6 448,464
PUROLITE	18/2013 ACQUISITION DES RESINES	BIAT (Restituée)	3.582,60 EUROS
-LST	19/2013	BTE (Restituée)	35 612,000
-HAMZA TRANSPORT	TRANSPORT SUCRE BLANC, ROUX ET DIVERS PRODUITS	STUSID BANK (Restituée)	39 000,000
	20/2013	UBCI	

COMAT	ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE ARTICULEE	(Restituée)	4 032,000
IRAM	22/2013 LOT DES POMPES	STB Restituer le 17/04/18	6 364,183
TRADETEK	23/2013 ACQUISITION DE COKE METALLURGIQUE	BTK (Restituée)	18 432,000
CEM	24/2013 ACQUISITION D'UN BAC	UIB (Restituée)	3 681,600

ANNEE : 2014

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
SOCABS	<u>janv-14</u> ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES	BNA	6007,23
SCPCI	<u>févr-14</u> ACQUISITION DE SOUDE LIQUIDE	AMEN BANK	8761,5
PUROLITE	<u>mars-14</u> ACQUISITION DES RESINES	BIAT (Restituée)	3.348,00 EUROS
F4T	<u>avr-14</u> ACQUISITION DE POCHE FILTRANTES	BTK (Restituée)	2949,717

PALISER	<u>mai-14</u> ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES		918,984 1150,2
COTUSAL	<u>juin-14</u> ACQUISITION DE SEL MARIN	B T	5754,72
STAR	<u>sept-14</u> ASSURANCES	STB	27950,458
---	<u>déc-14</u> COMMISSARIAT AUX COMPTES	---	---
AQUATUN	<u>A.O.S. N°01/2014</u> <u>Acquisition et Installation d'une Station de Traitement d'Eau de Forage</u>	BTK	5343,888
MF TECNO	<u>A.O N° 19/2014</u> <u>Acquisition, Installation et mise en service de trois Lignes de Conditionnement de Sucre Blanc</u>	B.H	6490,32 EUROS

ANNEE : 2016

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
-CHIMIE PRO	<u>janv-16</u> <u>ACQUISITION DE :</u>	STB STUSID BANK	9876,6
S I S	<u>mars-16</u>	STB	38657,225
PUROLITE	<u>avr-16</u> <u>ACQUISITION DES RESINES</u>	BIAT	3.516,00 EUROS
IPSB	<u>mai-16</u> <u>ETUDE D'UN AVANT PROJET DE</u> <u>REMPLACEMENT D'UN ATELIER DE</u> <u>SECHAGE</u>	BIAT	1.470,00 EUROS
ENSIVAL MORET	<u>04/2016 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION D'UN LOT DE TROIS</u> <u>GROUES MOTOPOMPES</u> <u>VOLUMETRIQUES</u>	AMEN BANK	2.304,62 EUROS
DELTA SOFT	<u>05/2016 SIMPLIFIE</u> <u>A.O N° 06/2016</u> <u>ACQUISITION ET MISE EN PLACE</u> <u>D'UN PROGICIEL</u> <u>DE GESTIONS INTEGREES (E.R.P)</u>	BIAT	4687,293
PAGLIERANI	<u>A.O.I N° 07/2016</u>		

	<u>ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UNE LIGNE D'ENSACHAGE</u>	STB	3.228,00 EUROS
SOCABS	<u>A.O.SIMPLIFIE N° 01/2016</u> <u>ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES</u>	BNA	7541,385
SOTUSEL	<u>A.O SIMPLIFIE N° 02/2016</u> <u>ACQUISITIN DE SEL MARIN</u>	BNA	7965
ASTOM LOGISTIC	<u>A.O SIMPLIFIE N° 06/2016</u> <u>ETUDE, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE RAYONNAGE</u>	BIAT	5851,62
SOTRADIES	<u>A.O SIMPLIFIE N° 07/2016</u> <u>ACQUISITION D'UN CHARIOT ELEVATEUR</u>	BIAT	3688,8

ANNEE : 2017

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
STAR	janv-17 ASSURANCES	AMEN BANK	23023
F.C.S	<u>févr-17</u> <u>ACQUISITION DE SACS EN POLYPROPYLENE</u>	BIAT	42475,752
PUROLITE	<u>mars-17</u> <u>ACQUISITION DES RESINES</u>	BIAT	3.411,00 EUROS
AQUATUN	<u>avr-17</u> <u>ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES</u> <u>-ACIDE CHLORHYDRIQUE</u> <u>-SOUDE LIQUIDE</u>	BIAT	<u>En litige</u> 671,715 9883,68
PROCHIMAT	<u>juin-17</u> <u>ACQUISITION DE D'HYDROSULFITE DE SOUDE</u>	BANQUE DE TUNISIE	2973,6
SOTUSEL	<u>01/2017 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION DE SEL MARIN</u>	BNA	6372
F.4.T	<u>02/2017 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION DE POCHE FILTRANTES</u>	BANQUE ZITOUNA	3217,875
PROCHIMAT	<u>juin-17</u> <u>ACQUISITION D'HYDROSULFITE DES SOUDE</u>	B.T	2973,2
SOCABS	<u>03/2017 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES</u>	B N A	5266,17

SONIM	<u>04/2017 SIMPLIFIE</u> <u>CONSTRUCTION D'UN DEPOT DE STOCKAGE</u>	B.H	<u>LOT N°1 :</u> 8830,565
-------	--	-----	----------------------------------

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la de la Société Tunisienne du Sucre « STS » arrêtés au 31 Décembre 2017 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des points décrits dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserves** » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Les états financiers de l'exercice 2017 sont arrêtés sur la base des méthodes comptables de l'exercice précédent et font ressortir, un total net du bilan de 37 565 250 DT, un résultat net (perte) de 517 711 DT et une variation positive de la trésorerie de 2 574 491 DT.

2- Fondement de l'opinion avec réserve

2-1 Contrairement aux stipulations de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la société n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2017. Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer, par d'autres procédés, de l'existence des immobilisations, totalisant une valeur brute de **80 505 792 DT** et une valeur nette de **7 402 517 DT**.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que la société a subi au cours de l'exercice 2017 un sinistre (incendie) ayant induit des dommages considérables aux bâtiments, aux matériels de déversement, de manutention et d'emballage du sucre. Les immobilisations endommagées n'ont pas pu être identifiées et les écritures comptables nécessaires en la circonstance n'ont pas été constatées.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur les éléments d'actifs et des capitaux propres de la société.

2-2 Notre désignation étant postérieure à la date de clôture de l'exercice 2017, nous n'avons pas pu assister à l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2017.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de la réalité et l'exactitude des quantités retenues pour la valorisation de ces stocks.

2-3 Notre désignation étant postérieure à la date de clôture de l'exercice 2017, nous n'avons pas pu assister à l'inventaire physique des caisses au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable des caisses avec les soldes issus des procès-verbaux d'inventaire dégage un écart non justifié de **37 DT**.

A défaut d'analyse et d'apurement de cet écart, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité et l'exactitude des dites valeurs.

2-4 La société n'a pas procédé à l'actualisation de la provision pour départ à la retraite évaluée au 31 décembre 2017 à **585 612 DT**.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur ses éléments de passifs et des capitaux propres.

2-5 Le solde du compte « crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à reporter » est de **3 178 695 DT** au 31 décembre 2017. L'examen de la déclaration mensuelle du mois de décembre 2017 montre que la société enregistre un report de TVA de **3 725 371 DT**, soit un écart de **546 676 DT**.

Cet écart n'a pas été régularisé à la date de l'élaboration du présent rapport.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne du Sucre « STS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4- Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

4-1 La société accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2017, un montant de 43 160 537 DT, engendrant ainsi une situation nette comptable négative de l'ordre de 18 154 508 DT et des fonds propres en deçà de la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 6 décembre 2018 a décidé de poursuivre l'activité de la société. Cette décision n'a pas été accompagnée par les formalités juridiques requises en la matière. En effet, et en application dudit article, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes.

4-2 La société n'a pas encore déposé la liasse fiscale relative à la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2016 et 2017, et ce contrairement aux dispositions de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5- Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre de Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

2-1 Contrairement à l'article 275 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire ne s'est pas réuni courant l'exercice 2018 et ce dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable 2017 afin de valider les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé et prendre les décisions relatives à l'affectation des résultats.

2-2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs immobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité à la réglementation en vigueur.

Tunis le ,02 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

P/ Groupement GEM Consult-GMAC

Ali BEN MOHAMED

P/ Groupement CRD -GFAC

Rafik DAOUD

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations conclues en 2017

La Direction Générale ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2017 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2017

Les anciennes conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et qui continuent de produire leurs effets au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

2-1 Un crédit contracté en 2012 auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB » d'un montant de 10 000 000 DT remboursable sur cinq ans et bénéficiant d'une garantie de l'Etat donnée en faveur de la Banque.

3- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1 La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n°2014-12 du 10 janvier 2014, fixant les taux des éléments de rémunération des chefs d'établissements et entreprises publiques et de sociétés à majorité publique.

Il y a lieu de noter que Mr. Mokhtar NEFZI a exercé la fonction de Président Directeur Général de la société jusqu'au 06 Novembre 2017 et ce suite à sa désignation en tant que gouverneur de l'Ariana.

Mr. Mourad CHAMLALI, représentant du ministère de commerce a été désigné en tant que Président Directeur Général par intérim.

La rémunération de Mr. Mokhtar NEFZI pour l'exercice 2017 est détaillée comme suit :

- Un salaire mensuel brut de 3 310 DT, soit un total de **33 100 DT** jusqu'au mois d'octobre 2017.
- Un logement de fonction, une voiture de fonction et 450 litres d'essence évalués mensuellement à 1 116,5 DT, soit **11 167 DT** jusqu'au mois d'octobre 2017 ;
- Des cotisations sociales pour **10 185 DT**.

3.2 L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 décembre 2018 a fixé le montant des jetons de présence (pour la gestion 2016) à 3 000 DT brut par administrateur.

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général et ses Administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit (en Dinars) :

	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	54 452	-	36 850	123 800
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
Total	54 452	-	36 850	123 800

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles sus-indiqués.

Tunis le ,02 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

P/ Groupement GEM Consult-GMAC

Ali BEN MOHAMED

P/ Groupement CRD -GFAC

Rafik DAOUD